Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 29 (1900)

Heft: 11

Rubrik: Lettres d'un instituteur fribourgeois : compte rendu des séances du Congrès international de l'enseignement primaire, à Paris, du 2 au 5 août [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

développement de l'intérêt (Intereste) agissant sur les connaissances, sur la volonté, ainsi que la notion de l'association des idées, fruit des efforts de l'enseignement, et influençant directement le développement moral de l'élève. Nous signalons aussi le choix de sujets élevés et intéressants pour l'enseignement de la langue maternelle, et l'exposé des matières d'enseignement d'après les degrés méthodiques qui associent les nouvelles connaissances à celles déjà acquises. Sous ce rapport le système Herbart-Ziller a utilisé les avantages mis en lumière par l'ancienne école en les développant dans divers domaines. O. M., *professeur.*

LETTRES D'UN INSTITUTEUR FRIBOURGEOIS

Compte rendu
des séances du Congrès international de l'Enseignement primaire, à Paris, du 2 au 5 août.
(Suite.)

De l'enseignement primaire supérieur

Le but de l'enseignement primaire supérieur est de compléter l'instruction et l'éducation générale d'un certain nombre de jeunes gens qui, à leur sortie de l'école élémentaire, n'ont pas hâte d'entrer dans les ateliers, les maisons de commerce et qui pourtant ne sont pas appelés à recevoir la culture classique.

C'est cette période de deux ou trois ans que l'enseignement primaire supérieur doit remplir par l'acquisition d'un bagage de connaissances les préparant aux affaires.

La durée de cet enseignement est nécessairement limitée. Le fils du cultivateur est réclamé à la ferme, l'apprenti à l'atelier.

Pour satisfaire à ces nécessités, le jeune garçon surtout devrait entrer à l'école primaire supérieure à l'âge de 12 ans.

La première année sera pour lui une année d'études générales pendant laquelle parents et maîtres s'appliqueront à découvrir ses goûts et ses aptitudes.

A partir de la deuxième année, les études se spécialiseront et, selon leurs aptitudes reconnues, les élèves seront répartis en diverses sections ; dans toute section une part sera faite à l'éducation générale et une autre à l'éducation professionnelle.

Le programme et l'horaire des écoles primaires supérieures devront, d'ailleurs, se plier toujours aux intérêts régionaux.

Du reste pour donner aux jeunes gens le goût des professions de leur milieu, rien ne vaudra les exercices pratiques et les fréquentes visites aux ateliers, petits et grands, aux usines, aux manufactures, etc.

Pour arriver à un résultat plus satisfaisant et plus complet, un séjour plus ou moins prolongé dans un pays voisin serait à souhaiter.

De ce séjour à l'étranger, les élèves rapporteraient quelquefois la connaissance d'une nouvelle langue et toujours des méthodes neuves

ou inconnues dont les industries nationales pourraient tirer parti. Les départements, les communes, diverses associations encouragent le séjour de la jeunesse à l'étranger par l'attribution de bourses qui viennent s'ajouter à celles que l'Etat a pu déjà fonder.

L'avis général sur cette question se résume ainsi qu'il suit : laisser une large initiative aux écoles primaires supérieures, leur permettre d'adapter les programmes types aux besoins régionaux et locaux.

Afin que l'instruction et surtout l'éducation morale produisent ses effets dans les collèges ou les internats, le Congrès sollicite la création d'emplois de maîtres spéciaux confiés à des jeunes instituteurs. qui auraient fait leurs preuves et qui bénéficieraient des mêmes avantages que les instituteurs.

Conclusions. — Voici les vœux exprimés sur cette question :

1° Etablir des écoles primaires supérieures en plus grand nombre dans les centres industriels et commerciaux et augmenter le nombre des cours complémentaires dans les centres ruraux.

2° Les enseignements de première année seraient communs à toutes les divisions de l'école et les sections spéciales ne seraient établies qu'à partir de la deuxième année d'études.

3° Ajouter dans les écoles de filles, à côté des sections générales et commerciales, une section professionnelle et ménagère.

4° Agrandir plus abondamment dans les écoles primaires supérieures le matériel scientifique et l'outillage pour le travail manuel et pratique.

5° Dans les exercices manuels, toujours basés sur des notions de géométrie et de dessin, avoir pour objet différents métiers en s'inspirant des industries locales.

6° Que les écoles à section rurale disposent toutes d'un champ de démonstrations qui permette de vulgariser les procédés de culture.

7° Instituer auprès de chaque école un Comité de patronage et une association amicale d'anciens élèves qui s'intéressent au placement des élèves sortants.

Œuvres post-scolaires, etc.

Les œuvres complémentaires de l'école sont en pleine activité chez tous les peuples épris de progrès, soucieux d'assurer l'amélioration intellectuelle et morale de l'adolescence ouvrière et rurale. Elles se sont imposées partout à l'attention, à la discussion publique.

Partout, on est à la recherche des formes, des méthodes qui conviennent le mieux à la seconde instruction et éducation de « ceux qui auront vingt ans ».

A ce sujet, les délégués de l'Angleterre nous ont mis au courant des résultats obtenus par leurs institutions polytechniques et par leurs Universty-Extension (écoles du dimanche) ; l'Allemagne nous parle de ses cours techniques, des cours facultatifs ou obligatoires ; la Suisse pourrait montrer ses cours obligatoires des examens de recrues ; l'Italie nous entretient de ses cours du soir récemment renouvelés et fortifiés ; la Russie, des Sociétés de lectures et de conférences méthodiques de ses Ecoles du dimanche ; et la France nous montre qu'elle n'est pas restée en arrière avec ses 38,000 cours d'adultes appropriés aux ressources économiques de chaque région, ses Sociétés d'instruction populaire, ses lectures, ses conférences, ses 1500 mutualités scolaires, ses 4800 associations d'anciennes et anciens élèves, ses 1000 patronages formés autour des écoles publiques.

Etrangers et nationaux, tous auront beaucoup à profiter d'un échange de vues qui portera sur des nouveautés pédagogiques, où, en tâtonnant, en cherchant la voie, chaque peuple s'essaye à l'heure actuelle.

Vœux

Cours d'adolescents et d'adultes

1° Que sans rien sacrifier de la culture générale nécessaire à la formation du caractère chez le citoyen de demain, les cours d'adolescents et d'adultes soient orientés dans un sens pratique.

2° Le Congrès désire qu'un livret scolaire ou post-scolaire soit remis aux jeunes gens — comme cela se pratique en pays de Fribourg.

3° Les bibliothèques scolaires, plus abondamment dotées, échangeraient entre elles leurs volumes, après avis de l'autorité compétente.

Mutualités scolaires

4° Les éducateurs de tous les pays doivent aider à la propagation des Sociétés de secours mutuels et de retraite entre enfants, afin d'entretenir dans les écoles de toutes les nations le sentiment de solidarité.

5° Que toute facilité soit donnée aux mutualistes pour leur admission dans une autre Société de secours mutuels avec les mêmes avantages déjà acquis.

6° Les lycées et les collèges entreront dans la mutualité scolaire comme les écoles primaires.

Association d'anciennes et anciens élèves de patronage

7° Les associations et les patronages devront posséder dans l'école un local spécial avec salle de lecture, salle de jeux, scène démontable.

8° Que les fêtes données par les associations aient un caractère moral nettement éducatif.

9° Que des cours d'art, des cours d'apprentissage soient institués par les associations et patronages, tant de jeunes filles que d'adolescents.

10° Une invitation est adressée aux dames patronesses, aux amis de l'école pour assister, à tour de rôle, aux réunions, pour encourager les jeunes gens, aider les institutrices, les instituteurs dans leurs fonctions.

11° Le Congrès souhaite que les associations et patronages reçoivent, par une commune entente, les soldats désireux de lire et de s'instruire ; que les associations féminines offrent une fraternelle hospitalité aux ouvrières, aux domestiques placées loin du pays natal.

12° Un lien sera établi entre toutes les associations.

13° Des cercles d'instituteurs exerceront leur influence en faveur de l'éducation populaire ; ils imprimeront l'élan aux œuvres là où il n'existe pas de Société d'instruction émanant de l'initiative privée.

14° Que par le moyen de cercles-unions des parents éducateurs, les familles soient associées à l'éducation sociale des adolescents.

Vœu général

Que par l'entremise, soit de l'école internationale de l'Exposition, soit du Jury international de l'enseignement, il y ait échange constant, entre les différentes nations, de documents intéressant l'éducation populaire sous toutes ses formes.

(A suivre.) E. M.